

DEPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE RUFFEC-LE-CHATEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six le douze septembre, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de RUFFEC-LE-CHATEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Marcel GERBET, Maire.

date de convocation du Conseil Municipal : 07 septembre 2006
nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
présents : 14
votants : 14

PRESENTS : MM. PACTA Rémy, CHABAUTY Jean-Bernard, VACHAUD Edith, , VERVIALLE Laurent, CAILLAUD Odette, MACE
Philippe, BOUTIN Bernard, VIALLET Laurent, PINAULT Thierry, HUBERT Monique, MAZEROUX Marc, SOULAS Laurence, ARDIBUS
Sylvain,

ABSENTS : BARRE Lionel (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Odette CAILLAUD.

OBJET : CREATION D'UNE LIGNE A GRANDE VITESSE LIMOGES-POITIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance des informations relatives au projet de construction d'une ligne à
grande vitesse LIMOGES-POITIERS,

Considérant que l'Indre a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires
nécessaires à son territoire en s'appuyant sur l'expertise des Chambres Régionale et Départementale
de Commerce et d'Industrie soit :

- la grande vitesse entre LIMOGES et PARIS, via CHATEAUROUX, avec l'amélioration et la
modernisation de la voie,
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un
raccordement aux grands pôles de développement économique,

Considérant que la création éventuelle d'une ligne LIMOGES-POITIERS affaiblirait
considérablement cette position et risquerait de reléguer la voie CHATEAUROUX-PARIS au
niveau secondaire,

Considérant les incohérences du projet, à savoir :

- qu'en terme d'aménagement du territoire, c'est laisser de côté l'ensemble des départements d « Grand Centre » (Allier, Cher, Creuse, Indre, Loir-et-cher, Loiret), soit une population de près de 1,8 Million d'habitants,
- que les besoins de financement pour ce projet sont estimés à plus d'1,3 milliards d'Euros, à comparer aux 340 millions d'Euros prévus pour l'amélioration de la ligne LIMOGES-PARIS par le Centre,
- **S'OPPOSE**, pour l'ensemble de ces raisons, à la création d'une ligne LIMOGES-POITIERS.

Pour copie conforme,
Le Maire,



CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis à la Sous Préfecture le 21/9/06
Publié, affiché ou notifié le 18/09/06



Le Maire.